

MOTION

Pour la création de « canapés forestiers » sur le territoire communal

- * Relevant que notre commune devient de plus en plus citadine
- * Constatant une grande dépendance des enfants aux écrans et un manque important d'expériences « nature » hors des quartiers denses de notre commune
- * Convaincus des bienfaits de la pédagogie par la nature
- * Conscients de l'augmentation des classes de la commune pratiquant régulièrement l'école en plein air et plus particulièrement en forêt
- * Persuadés que l'objectif principal des sorties nature est de connecter les enfants citadins à la nature qui les environne
- * Persuadés que l'école à la forêt favorise le développement de futurs citoyens responsables et soucieux de la préservation de la nature. Les expériences positives vécues en nature permettront aux adultes de demain de développer des comportements plus respectueux de l'environnement.
- * Soucieux de proposer aux enfants de notre commune plusieurs espaces de travail nommés « canapés forestiers » afin d'encourager la pédagogie en forêt

Sur proposition du PDC Plan-les-Ouates :

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Créer différents espaces de travail nommés « canapés forestiers » sur des zones du domaine public qui auront été recensées.

Pour le groupe PDC : Anita DE MITRI, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN.

MOTION ACCEPTEE PAR 19 OUI, 1 NON ET 3 ABSTENTIONS.

Exposé des motifs :

Afin de développer l'école à la forêt et bénéficier largement de ses bienfaits pédagogiques, il faudrait pouvoir disposer d'espaces de travail nommés « canapés forestiers ».

Pour pouvoir entrer dans les apprentissages, les enfants ont besoin de repères et de rituels qui les rassurent et les cadrent. A titre d'exemple, on peut citer les rituels d'entrée et de sortie de la forêt, les moments de récréation et de travail.

L'école en plein air obéit à ces mêmes besoins. Le canapé forestier constitue un repère fondamental du travail en forêt. Il matérialise le lieu d'apprentissage.

Le canapé forestier est une cabane circulaire faite de branchages empilés sur des pieux plantés en deux cercles concentriques. Il n'a pas de toit. Une corde tendue entre deux arbres au-dessus de la cabane et accueillant une bâche solide permet d'assurer un abri par temps de pluie.

A l'intérieur, des bancs circulaires permettent de s'asseoir et de s'appuyer contre la paroi qui protège du vent.

D'un point de vue purement pédagogique, l'emplacement du canapé forestier devrait répondre à certaines règles :

- se situer à maximum 20 minutes de marche d'une école pour permettre sa fréquentation régulière
- être accessible par un chemin sécurisé qui évite les axes à grand trafic
- offrir un espace de mouvement autour du lieu d'apprentissage pour favoriser la découverte, le jeu, la construction de cabanes etc.
- s'inscrire dans un espace où la faune et la flore de la région s'épanouissent.

La construction du canapé forestier pourrait par exemple faire l'objet d'un projet participatif incluant notre commune, les classes de la commune intéressées, les associations de parents d'élèves et les associations de riverains.

Au-delà de son usage pédagogique, il pourrait devenir un lieu à disposition de la population pour des « respirations nature ».

Une charte d'utilisation serait à définir, tout comme un calendrier d'entretien.